

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 82 (1994)

Heft: 2

Artikel: La réalité tessinoise

Autor: Ish

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-286754>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Gonzett (première présidente de la Fédération suisse des ouvrières, épouse du leader socialiste des Grisons Konrad Gonzett), Margaretha Fass (première secrétaire féminin de l'Union syndicale suisse) et Angelica Balabanoff interviennent dans leurs luttes.

Elles demandent que les femmes aient accès à tous les emplois et touchent des salaires égaux à ceux des hommes. Ces femmes qui clament leurs ambitions, leurs désirs de révolution sont autant d'exemples de femmes conscientes de l'exploitation spécifique des ouvrières et de l'absolue nécessité de leur organisation syndicale. Grâce à elles, les ouvrières ne redoutent plus la participation à des réunions, où elles découvrent l'espace interdit du meeting, l'ivresse de la parole et de la communion.

Elles fondent ainsi la première organisation syndicale en 1885 à Saint-Gall, puis celle de Winterthur, de Berne, de Bâle et de Zurich. Ces sociétés d'ouvrières se réunissent et forment vers 1890 la Fédération suisse des ouvrières. Organisées dans un mouvement de travailleuses, elles publient deux journaux de lutte féministe et syndicale: *Die Vorkämpferin* en 1906 et *L'Exploitée* en 1907-1908, où elles luttent contre les inégalités salariales et les mauvais traitements auxquels les soumettent patrons et parfois maris.

Le ras-le-bol provoqué par des brimades supplémentaires favorise également l'émergence des militantes ouvrières qui ont su conquérir leur autonomie. Telles les cigarières de chez Vautier à Yverdon, qui en 1907, déterminées, ne reculent pas devant leur décision de se faire entendre. Elles font grève, bravent l'opinion et remportent de surcroît la victoire. Ce sont elles aussi qui font respecter, quand ils sont lancés, les

«Les femmes ne peuvent en aucun cas être employées au travail de nuit ou du dimanche.

» Lorsqu'elles ont un ménage à soigner, elles doivent être libres de quitter l'ouvrage une demi-heure avant le repas au milieu du jour, si celui-ci ne dure au moins une heure et demie. Après et avant leurs couches, il est réservé un espace de temps de huit semaines en tout, pendant lequel les femmes ne peuvent être admises au travail dans les fabriques. Elles ne sont reçues de nouveau dans les fabriques qu'après qu'elles aient fourni la

preuve qu'il s'est écoulé six semaines au moins depuis le moment de leurs couches.

» Le Conseil fédéral désignera les branches de l'industrie dans lesquelles les femmes enceintes ne peuvent être admises à travailler.

» Les femmes enceintes ne peuvent être employées à nettoyer les moteurs en mouvement, les appareils de transmission et les machines dangereuses.»

Extrait du recueil officiel des lois et ordonnances de la Confédération suisse, tome 3, 1877-1878.

mots d'ordre de boycott des cigarettes fabriquées par les usines Vautier. Ces Carmen suisses ne s'arrêtent pas là. Elles s'enhardissent de plus en plus avec le temps. Lorsque, en 1918, le prix du kilo de pain passe de 35 ct. à 73 ct., celui des briquettes de 4 francs les 100 kilos à 19 fr. 50, celui de la livre de porc de 1 fr. 20 à 4 fr. 50, somptueuses et tragiques elles font irruption dans la salle du Grand Conseil zurichois pour qu'on prenne des mesures contre le renchérissement, contribuant à déclencher la grève générale.

et gage de survie? Les deux assurément. Mais voyons-la surtout intraitable et sublimée dans sa lutte, indifférente à l'avis des hommes, se soulever contre l'exploitation, contre les extrémités de l'aliénation et conquérir son autonomie. Au bord de l'autonomie, elle y accède enfin dans la révolte et brise le cercle de l'enfermement. Ses audaces s'inscrivent aujourd'hui dans l'histoire, elle qui a su faire reculer la frontière du sexe.

Maryan Khan-Akbar

Mot impie

Alors l'ouvrière, exclue, asservie, insignifiante, opprimée, exploitée, comme le décrit, indigné, le discours féministe de notre temps? Ou âme de la résistance

La réalité tessinoise

(Ish) — *La Femme ouvrière au Début du Siècle*, une recherche de Lucia Bordoni, vient de sortir aux Editions Armando Dadò à Locarno. Il s'agit d'une contribution à l'histoire des femmes de la Suisse italienne, un nouveau courant de recherche qui replace les femmes, de manière plus juste, dans l'histoire sociale du canton Tessin (et ailleurs en Suisse).

Après l'ouvrage paru l'année dernière de l'historienne Yvonne Pesenti, *Femminile plurale* (un itinéraire sur l'histoire des femmes en Suisse aux Editions Fondazione Pellegrini-Canevascini) dans lequel on trouve l'étrange vie des jeunes filles tessinoises dans les pensionnats de la Suisse alémanique liée à l'exploitation de la main-d'œuvre féminine dans l'industrie du textile, après les contes populaires de l'écrivain Alberto Nesi, après quelques recherches documentaires réalisées par la Télévision suisse italienne, voici une tranche d'histoire des «sigaraie» et des «cioccolataie», les ouvrières de l'industrie du tabac et des fabriques de chocolat. Ces paysannes et mères de famille du début du siècle, ouvrières temporaires, travaillant souvent à la pièce, nous laissent découvrir l'exploitation dont elles étaient victimes, mais également leur capacité de révolte.

C'est l'histoire d'une industrie tessinoise désormais disparue, histoire de nos grand-mères, écrite sur des témoignages oraux et sur les rares documents que le temps a conservés. Des femmes sans droits qui ont eu le courage d'arrêter la production de cigares ou de chocolat, de descendre dans la rue, de s'approcher du mouvement syndical et ouvrier naissant. Dans ces milieux du Tessin rural, ce n'était pas un mouvement d'émancipation qui poussait les femmes, pour des salaires misérables, vers les fabriques, mais bien des exigences économiques.

Lucia Bordoni dépeint, en une centaine de pages, la réalité sociale des femmes du début du siècle et de la Première Guerre mondiale. Des femmes dont le travail était dicté par les rythmes biologiques. La jeune historienne, née à Lugano, nous livre des images de mères et de paysannes qui, de leurs mains habiles — et poussées par une rétribution à la pièce — fabriquaient quelque 1600 cigares par jour! Des femmes qui, enfin, trouvent leur place dans l'histoire et dans l'historiographie de ces années-là.



Le diplôme de formation continue en travail social à l'Université de Neuchâtel met au concours un poste de

directeur-trice

Chargé-e de tâches d'enseignement, il-e devra également assurer la promotion et la coordination des diverses activités liées à la mise en œuvre du diplôme, en diriger le secrétariat et entretenir une collaboration efficace avec les divers partenaires académiques et professionnels.

Il-e devra être titulaire d'un doctorat universitaire et auteur-e de publications dans le domaine des sciences sociales (des dossiers de niveau équivalent peuvent être pris en considération). Une solide expérience d'enseignement et une bonne connaissance du champ de l'action sociale sont attendues.

Poste à mi-temps. Rémunération équivalente à celle d'un-e professeur-e de l'Université de Neuchâtel.

Entrée en fonction: à convenir.

Le dossier des charges détaillé est disponible à l'adresse suivante: **Diplôme de formation continue en travail social, Université de Neuchâtel, Pierre-à-Mazel 7, 2000 Neuchâtel.** Les dossiers de candidature seront présentés jusqu'au 15 février 1994, à la même adresse.